



Résolution 369 (1968)¹

Recherches relatives à la paix

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant les suggestions formulées dans le rapport sur les recherches relatives à la paix ([Doc. 2187](#)) ;
2. Ayant été informée des conclusions du rapport élaboré par l'International Peace Research Association (I.P.R.A.) à la demande de la commission politique, le 23 janvier 1967 ;
3. Considérant que l'étude scientifique des perspectives de la coopération intra-européenne sur l'initiative de l'Assemblée du Conseil de l'Europe peut offrir à cette organisation et aux Etats européens non membres des possibilités nouvelles,
4. Convient d'inviter l'I.P.R.A. à convoquer, si possible avant la fin de 1968, un colloque entre hommes politiques et experts des pays de l'Est et de l'Ouest ayant pour thème "La coopération intra-européenne" ;
5. Laisse le soin au Président de la sous-commission n° 6 (Recherches relatives à la paix) de la commission politique de prendre contact, s'il le juge à propos, avec le Secrétaire Général de l'I.P.R.A. ;
6. Décide enfin de charger la commission politique de lui faire rapport pour son information sur les résultats de ce colloque et les perspectives qu'il ouvre.

1. Discussion par l'Assemblée le 8 mai 1968 (5e séance) (voir [Doc. 2363](#), rapport de la commission politique). Texte adopté par l'Assemblée le 8 mai 1968 (5e séance).

